

CDE Petra Patrimonia

Qualiopi Certification qualité



CDE PETRA PATRIMONIA // QUALIOPI

Certification qualité pour les organismes de formation à partir de 2021

- La dernière réforme en vigueur du 1 er janvier 2019 concernant la formation professionnelle prévoit une **obligation de certification des organismes de formation**, applicable au 1er janvier 2021, appelée **QUALIOPI**.

➔ Mais qu'est-ce que la Certification : **Qualiopi** ?

- Elle a pour objectif d'attester de la qualité des processus mis en œuvre concernant les actions concourant au développement des compétences (formation professionnelle, apprentissage, acquis de l'expérience).
- Elle permet aussi d'accéder aux fonds publics ou mutualisés dédiés à la formation

L'audit de certification a été réalisé entre le 19 et le 22 juillet 2021 par CertUp/Maïeutika (l'un des 24 organismes certificateurs accrédités). Il a porté sur les 32 indicateurs du référentiel organisé autour de 7 critères qualité.

- 1 Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- 2 Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- 3 Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- 4 Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- 5 Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- 6 Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- 7 Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

QUALIOPI en chiffres, c'est :

- Près de **10 collaborateurs** issus de toutes les directions, qui ont participé activement à ce projet, afin de présenter un dossier cohérent, complet et abouti, grâce aux méthodes de travail et d'informations partagées.
- **4 axes de développement :**
 - De décembre 2020 à janvier 2021 : **préparation du projet.**
 - De février à avril 2021 : **analyse de la situation et de l'impact sur nos process.**
 - D'avril à mai 2021 : **mise en situation des collaborateurs(trices) par des audits Internes.**
 - Juillet 2021 : **audit de certification.**
- 3 sites concernés par le processus de Certification : **Marseille, Toulon et Pointe-à-Pitre.**

En résumé :

- **Certification QUALIOPi** dans le cadre du Référentiel National Qualité mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail : obtenue le 06/08/2021
- Validité du certificat : du 06/08/2021 au 05/08/2024 soit **3 ans**
- **Activités certifiées :**
 - Activité 1 : **actions de formation**
 - Activité 2 : **actions de formation par apprentissage**
 - Activité 3 : **actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience**
 - Activité 4 : **bilans de compétences**
- Date prévisionnelle de **l'audit de surveillance** : Janvier 2023